



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

Bureau Sous-Régional pour l'Afrique de l'Ouest - BSR-AO
Institut Africain de Développement Economique et de Plannification - IDEP

ECA-WA/FIELD/2015/01d
Original text: French

**Rapport du Dialogue de Haut Niveau sur les Politiques Harmonisées de
Gestion des Ressources Naturelles en zone CEDEAO.**

IDEP, DAKAR, SENEGAL, du 06 au 07 OCTOBRE 2015.

Octobre 2015

Table des matières

SIGLES ET ABREVIATIONS	3
I. INTRODUCTION.....	4
II. PARTICIPATION.....	4
III. CEREMONIE D'OUVERTURE	5
IV. ELECTION DU BUREAU	6
V. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	6
VI. DEROULEMENT DES TRAVAUX	6
6.1. Session informative sur les initiatives régionales de développement du secteur minier en Afrique de l'ouest.....	6
6.1.1. Présentation sur les orientations et principes de la VMA	7
6.1.2. Présentation sur les principes, normes et exigences de l'ITIE	8
6.1.3. Présentation sur la problématique des négociations des contrats miniers en Afrique et des leçons pour une gestion efficiente et durable des ressources minières dans la zone CEDEAO	8
6.2. Présentation sur les résultats de l'étude relative à la mise en œuvre effective de la VMA et sur le respect de la Norme et des principes de l'ITIE dans les stratégies, politiques et codes minières dans les Etats de la CEDEAO	10
6.3. Présentation des pays sur la domestication des initiatives régionales en matière de développement minier (ITIE, Directives CEDEAO, VMA) dans les Etats : Expériences et bonnes pratiques	11
6.4. Restitution des travaux de groupe en plénière et discussions.....	15
VII. Défis majeurs et recommandations	15
7.1. Difficultés et défis dans la domestication des initiatives.....	16
7.2. Recommandations	17
ANNEXES	21
Annexe A : Liste des participants.....	21
Annexe B: Agenda définitif	24

SIGLES ET ABREVIATIONS

BSR-AO	Bureau Sous Régional pour l'Afrique de l'Ouest
CADM	Centre Africain de Développement Minier
CEDEAO	Communauté Economique des Etat de l'Afrique de l'Ouest
CEA	Commission Economique des nations unies pour l'Afrique
CDD	Division de Développement des Capacités
EMIG	Ecole Minière, de l'Industrie et de la Géologie
IDEP	Institut Africain de Développement Economique et de la Planification
ITIE	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
VMA	Vision Minière Africaine

I. INTRODUCTION

1. Du 6 au 7 octobre 2015 s'est tenu dans les locaux de l'Institut Africain de Développement Economique et de la Planification (IDEP) le Dialogue de Haut Niveau sur les Politiques Harmonisées de Gestion des Ressources Naturelles en zone CEDEAO, organisé par le Bureau sous régional pour l'Afrique de l'Ouest de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA/BSR-AO) en collaboration avec l'Institut Africain de Développement Economique et de Planification (IDEP), l'Initiative pour la Transparence dans l'Industrie Extractive (ITIE) du Sénégal, la Commission de la CEDEAO, la Commission de l'UEMOA et le Centre Africain de Développement minier (CADM) avec la facilitation du Gouvernement du Sénégal.
2. Cette activité, qui s'est focalisée, en particulier les ressources du sous-sol, avait pour objectif général de contribuer au renforcement de l'harmonisation des principes directeurs et politiques du secteur minier en zone CEDEAO, à travers **la mise en œuvre effective de la Vision Minière Africaine (VMA) et le respect de la Norme et des principes de l'Initiative pour la Transparence dans l'Industrie Extractive (ITIE) et des directives de la CEDEAO**. De manière spécifique, il la réunion ambitionnait de :
 - Discuter des résultats de l'« **étude sur la mise en œuvre effective de la VMA, des Directives de la CEDEAO et de la Norme ITIE en Afrique de l'Ouest** »;
 - Partager les expériences dans le domaine de l'exploitation des ressources minières et pétrolières, y compris les questions liées à la négociation des contrats miniers ;
 - Collecter les informations et données complémentaires pour la finalisation du rapport de l'étude ;
 - Faire des recommandations à l'endroit des Etats Membres et des institutions régionales et sous régionales porteurs des initiatives pour une meilleure domestication des principes, orientations, exigences et normes de la VMA, l'ITIE et les directives CEDEAO.

II. PARTICIPATION

3. Les participants à la réunion incluaient des hauts responsables des ministères en charge des mines et ressources naturelles des États membres de la CEDEAO, des responsables des ITIE nationales, des experts des mines des Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA, ainsi que des experts d'autres structures des Nations Unies et des institutions internationales de développement intervenant dans les domaines des ressources naturelles en Afrique de l'Ouest. La rencontre a enregistré la présence effective d'une trentaine de participants constitués des experts du Burkina Faso, du Cabo Verde, de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, de la Guinée, du Libéria, du Mali, du Nigéria, du Niger, du Sénégal et du Togo.
4. La réunion a également connu la présence des Secrétaires Permanents des ITIE du Sénégal, du Burkina Faso, du Togo et du Niger ainsi que le réseau parlementaire pour la gouvernance des ressources minérales au Sénégal.

5. Des structures de la CEA étaient également présentes pour apporter leur contribution aux discussions. Il s'agit de la Division du Développement des Capacités (CDD) et du Centre Africain de Développement Minier (CADM).
6. La liste des participants est jointe en annexe A

III. CEREMONIE D'OUVERTURE

7. L'ouverture de la réunion a connu trois moments forts comprenant des mots de bienvenue de Madame Karima Bounemra, Directrice de l'IDEP et de S.E.M Ismaïlla Madior FALL, Ministre Conseiller du Président de la République du Sénégal ainsi que discours d'ouverture officielle de S.E.M Aly Ngouille NDIAYE, Ministre de l'Industrie et des Mines de la République du Sénégal, pays hôte.
8. Dans son mot de bienvenue, Madame Karima Bounemra, après avoir souhaité la bienvenue à l'IDEP et au dialogue de haut niveau sur la problématique des Mines en Afrique de l'Ouest aux participants, a exprimé, au nom de M. Carlos Lopes, Secrétaire Adjoint de l'Organisation des Nations Unies et Secrétaire Exécutif de la CEA et en son nom propre, la gratitude de la CEA aux Autorités Sénégalaises pour avoir bien voulu faciliter l'organisation de cette rencontre au pays de la Teranga . Elle a relevé l'importance des réserves des ressources naturelles, en général, et minières en particulier, en Afrique et les défis liés à leur gestion pour le bien être des Etats et des populations. Elle a attiré l'attention des participants sur l'importance des ressources minières et pétrolières dans la majeure partie des Etats de la CEDEAO, notamment en termes de contribution aux recettes budgétaires, aux exportations et réserves en devises et création d'emplois. Elle a souligné le rôle du développement minier dans la promotion des investissements et le transfert de la technologie dans la sous-région. Elle a terminé son intervention en rappelant les objectifs et les résultats attendus de la rencontre en termes de contribution à une meilleure domestication des principes, exigences et normes de la VMA, de l'ITIE et des directives de la CEDEAO avant de souhaiter de fructueuses discussions aux participants.
9. Dans son mot d'ouverture, S.E.M Ismaïlla Madior FALL, Ministre Conseiller du Président de la République du Sénégal a salué l'initiative d'une telle rencontre sur les défis du secteur minier en Afrique de l'Ouest et salué le Bureau sous régional de la CEA et l'IDEP pour l'avoir convié. Il a rappelé sommairement quelques défis majeurs du secteur minier encourageant la sous-région à rationaliser le processus d'élaboration des politiques minières ainsi que l'utilisation des ressources y relatives. . Il a terminé son intervention en soulignant la portée stratégique et opérationnelle des initiatives régionales et sous régionales et les énormes attentes des Etats et des populations vis-à-vis de ces initiatives pour le développement d'un secteur minier source de croissance durable, inclusive et partagée.
10. Dans son discours d'ouverture officielle, S.E.M **Aly Ngouille NDIAYE**, Ministre de l'Industrie et des Mines de la République du Sénégal a tout d'abord souhaité la bienvenue à Dakar et au Sénégal aux participants, au nom du Gouvernement sénégalais et en son nom propre. Il a par la suite transmis la reconnaissance du gouvernement du Sénégal auprès de la CEA et de l'IDEP pour l'initiative prise d'organiser cette importante

rencontre dans la capitale sénégalaise. Il a souligné les principaux défis de la sous-région en termes de gestion équitable et profitable des ressources naturelles pour les Etats et leurs populations, notamment les faibles capacités de négociation et d'évaluation technique de la qualité et de la quantité de la ressource et la faible mobilisation des ressources naturelles pour une véritable transformation des économies de la sous-région et la résorption de la pauvreté et de la vulnérabilité des populations. Pour clore son propos, Il a réaffirmé le bien fondé et les opportunités qu'offrent la VMA, l'ITIE et la directive de la CEDEAO dans l'accompagnement des Etats pour une gestion équitable et profitable de leurs ressources naturelles avant de déclarer ouvert « **le dialogue de haut niveau sur les politiques harmonisées de gestion des ressources naturelles en zone CEDEAO** ».

IV. ELECTION DU BUREAU

11. La réunion a élu par acclamation le Bureau composé comme suit:

Président : La République du Sénégal

Vice-président: La République de Guinée

Rapporteur: La République du Burkina Faso

Vice-rapporteur : La République du Libéria

V. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

12. Les participants ont adopté comme tel l'ordre du jour proposé par le Secrétariat (en annexe B).

VI. DEROULEMENT DES TRAVAUX

13. La rencontre de deux jours s'est articulée autour des sessions plénières et travaux de groupes au cours desquels les participants ont discuté des principes, exigences et normes de la VMA, de l'ITIE et de la problématique des négociations des contrats miniers en Afrique et des leçons pour une gestion efficiente et durable des ressources minières dans la zone CEDEAO.

14. Elle a également été l'occasion pour les participants de discuter en plénière les résultats de l'« **étude sur la mise en œuvre effective de la VMA, des Directives de la CEDEAO et de la Norme ITIE en Afrique de l'Ouest** ». les discussions se sont poursuivies à travers des travaux de groupes qui ont approfondi les échanges sur les difficultés et les enjeux de domestication des initiatives régionales dans les stratégies, politiques, réglementations et lois régissant les secteurs des mines en Afrique de l'Ouest. Ces discussions en plénière et les travaux en groupe ont permis de formuler des recommandations pour meilleure internalisation desdites initiatives au niveau national.

6.1. Session informative sur les initiatives régionales de développement du secteur minier en Afrique de l'ouest

15. Les discussions ont été canalisées par trois groupes de présentations organisées en :

- (1) Session informative sur les initiatives régionales de développement du secteur minier en Afrique de l'ouest, notamment sur la VMA, l'ITIE et la problématique de négociation des contrats miniers en Afrique ;
- (2) Session sur les résultats de l'«**étude sur la mise en œuvre effective de la VMA, des Directives de la CEDEAO et de la Norme ITIE en Afrique de l'Ouest**» ;
- (3) Communications des pays sur la domestication des initiatives régionales en matière de développement minier (ITIE, Directives CEDEAO, VMA) : Expériences et bonnes pratiques nationales.

6.1.1. Présentation sur les orientations et principes de la VMA

16. Madame Claudine SIGAM, spécialiste en renforcement des capacités au Centre Africain de Développement Minier (CADM) a fait une présentation sur « la mise en œuvre de la vision minière africaine au niveau des pays : les processus, les défis et les opportunités ». Elle a présenté la vision minière africaine comme un outil de promotion d'une exploitation transparente, équitable et optimale des ressources minières pour une croissance durable et inclusive et un développement socioéconomique intégré.
17. La présentatrice a encouragé les pays africains à s'engager vers un changement de vision du secteur minier à travers un renforcement de ses liens avec d'autres secteurs, l'adoption des régimes fiscaux novateurs, une transformation de la petite mine artisanale en un agent de développement local et rural, la promotion des mécanismes de gouvernance transparente et redevable, le renforcement des normes sanitaires, sécuritaires et de protection de l'environnement et la promotion de l'intégration et de la coopération régionales.
18. Elle a encouragé la domestication de la vision minière africaine à travers un processus de réflexion inclusive pour une vision commune et une appropriation collective au niveau national. Elle a plaidé pour une coordination renforcée au sein des agences du gouvernement pour un horizon temporel dépassant le cadre de l'année fiscale.
19. Elle a cité en exemple le processus de domestication de la vision minière africaine au Lesotho à travers la révision de la politique minière de 1962 avec l'appui du CADM et du PNUD en tant que moyen d'amélioration de la gestion des ressources minières et du renforcement de l'impact de l'économie minière au niveau national et local. La présentatrice a en outre informé la réunion des activités futures d'appui du CADM à la Tanzanie, la Guinée, le Mozambique, le Malawi, le Kenya et la Sierra Leone.
20. Elle a mentionné comme défis majeurs à la domestication de la vision minière africaine au niveau national la faible connaissance et familiarité avec la vision minière africaine de la part des gouvernements africains, les besoins de promouvoir le partage d'expérience et la vulgarisation de la vision, la nécessaire volonté politique et leadership national visionnaire disposé à promouvoir la vision intégrée de l'exploitation des ressources

minières, une administration forte et efficiente et des cadres de gouvernance adéquats pour une intégration du secteur minier dans l'économie nationale.

21. D'autres défis à l'appropriation de la vision au niveau national incluent les difficultés liées à l'absence de plans de mise en œuvre de la vision, des faiblesses en termes des capacités institutionnelles, humaines et financières, des lacunes en suivi et évaluation, une multitude des cadres et programmes des institutions internationales appelant des efforts d'harmonisation visibles, des besoins de renforcement de partenariats entre le PNUD et le CADM et la coordination avec les autres parties prenantes.

6.1.2. Présentation sur les principes, normes et exigences de l'ITIE

22. Mr. Cheikh Tidiane TOURE, Secrétaire Permanent du Comité National de l'ITIE Sénégal, a fait une présentation sur « *la norme ITIE et ses exigences* ». Il a présenté succinctement l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en tant que norme mondiale qui vise à promouvoir la transparence et encourager la redevabilité dans la gestion des ressources minières, pétrolières et gazières des pays riches en ressources naturelles.
23. Il a noté que l'ITIE, en tant que processus supervisé par la tripartite « Gouvernements-Société Civile- entreprises », cherche à renforcer les systèmes de la gouvernance des ressources naturelles et informer le débat public sur la gestion de celles-ci.
24. Il a présenté l'évolution du développement de la norme à partir de l'année 2003 qui a vu les principes de l'ITIE naître avant le développement du Livre source de l'ITIE et exigences non contractuelles en 2005 suivis du guide de validation ITIE établissant les exigences contractuelles de 2008, les règles et guide de validation de 2011 et enfin la norme de l'ITIE telle que définie en 2013.
25. Le présentateur a indiqué que l'ITIE fournit un forum de dialogue et une plateforme pour des réformes plus étendues. Il a présenté les exigences des règles de l'ITIE telles que présentées en 2011 et les exigences de la norme de 2013.
26. La présentation a mentionné les pays mettant en œuvre la norme ITIE au niveau mondial confirmant que la majorité des pays ouest africains sont en conformité avec les exigences de la norme.

6.1.3. Présentation sur la problématique des négociations des contrats miniers en Afrique et des leçons pour une gestion efficiente et durable des ressources minières dans la zone CEDEAO

27. Monsieur NDENDE, expert en négociation de contrats minier sur les ressources naturelles et industries extractive a la division du Développement des Capacités de la CEA, a relevé le paradoxe entre, d'une part, l'importance des réserves des ressources naturelles de l'Afrique et d'autres part, la manifestation sévère de la pauvreté et des inégalités que subissent les populations. Il a passé en revue les stratégies et techniques de

négociation des contrats en identifiant trois défis majeurs à surmonter, à savoir (i) la nécessité de savoir se préparer avant la négociation et définir une stratégie claire (ii) la nécessité de maîtriser le contexte économique et le cadre juridique global de la négociation et en fin (iii) l'urgence de savoir bien gérer les processus de négociation mais aussi anticiper les conséquences d'une négociation conflictuelle.

28. pour faire face aux enjeux de la négociation des contrats, il est recommandé de déterminer les personnes à impliquer dans la négociation ; d'organiser la communication et la maîtrise de la langue du contrat ; de bien choisir d'avance le lieu de la négociation du contrat ; d'organiser préalablement un système solide d'information stratégique et de connaissance des données géologiques et techniques et de définir une stratégie de négociation basée sur une connaissance claire des objectifs à atteindre.
29. Il a estimé que la maîtrise du contexte économique et juridique est irréversible et par conséquent il est important d'effectuer préalablement des études économiques ; de maîtriser l'ensemble des règles de droit s'appliquant au projet et veiller aux risques de conflits entre les différentes sources du droit pour une négociation réussie des contrats miniers.
30. il a indiqué qu'une négociation réussie passe nécessairement par le fait de savoir choisir et maîtriser l'ingénierie rédactionnelle des contrats; de négocier de manière éclairée et rigoureuse en prenant le soin de surveiller certaines dispositions contractuelles stratégiques; de respecter la confidentialité des négociations et l'éthique de négociateur; d'envisager des possibilités de renégociation du contrat et en fin prévoir et comprendre les clauses attributives de compétence pour le règlement des conflits.
31. Il a terminé sa communication en reconfirmant le caractère très complexe des négociations contractuelles applicables aux industries extractives et le besoin de mobilisation d'une équipe de négociation pluridisciplinaire et a appelé les Etats Africain à renforcer leurs capacités en la matière afin d'éviter les très lourdes pertes économiques enregistrées depuis les indépendances.

Les discussions des participants sur la présentation de la VMA, l'ITIE et la problématique des négociations des contrats miniers en Afrique

32. Les participants ont relevé que l'application des principes et exigences de la norme ITIE, notamment en matière de transparence et de redevabilité, n'est pas rigoureusement respectée par les firmes multinationales et les pays du Nord bien qu'étant à l'origine de l'initiative. Les participants émis le vœu de voir les normes ITIE s'imposer avec la même rigueur aux entreprises multinationales ainsi qu'aux pays développés et en développement. Ils ont fondé beaucoup d'espoir sur l'aboutissement des négociations en cours sur la question, sous le leadership de l'OCDE. Les participants ont fondé leurs inquiétudes sur les conclusions du rapport du président Thabo Mbeki sur les flux financiers illicites en Afrique qui a établi le rôle joué par les Firmes Multinationales du secteur extractif dans cette fuite de capitaux.
33. Dans le souci de promotion d'une réduction du foisonnement des cadres d'orientation régionale et sous régionale sur la gestion des ressources naturelles en générale et les ressources minières en particulier, les participants ont souhaité une mutualisation des efforts des organisations et institutions panafricaines en la matière. Cette démarche devrait donner plus de visibilité aux Etats membres pour une meilleure domestication des

initiatives dans les politiques, lois et codes miniers. La méconnaissance de ces initiatives par les Etats a également été identifiée comme facteur potentiel de leur faible internalisation, d'où le besoin de renforcement des actions de communication et de la sensibilisation auprès des Etats de même que la vulgarisation de guides pratiques simples et compréhensibles par tous.

34. La réunion a établi que le déficit de capacités en ingénierie géologique, juridique et financière en matière minière constitue le principal handicap des Etats quant aux négociations de contrats miniers justes et équitables avec les firmes multinationales du secteur extractif. L'incapacité des Etats à évaluer au moyen de compétences endogènes la quantité et la qualité de leurs ressources débouchant sur des contrats miniers déséquilibrés, les participants ont suggéré la nécessité de promouvoir la création de laboratoires régionaux ou sous régionaux d'analyse de produits miniers et la réhabilitation d'importants centres ou instituts de recherche et de formation en matière minière dans la sous-région, à l'exemple de l'EMIG au Niger. .
35. Les participants ont, en outre, identifié l'asymétrie d'information entre les différents acteurs (parlementaires, médias, OSC, élus locaux, communautés, etc.) sur la problématique de gestion optimale des ressources naturelles comme un facteur limitant le développement d'un secteur minier au profit d'un développement durable et inclusif. ils ont encouragé l'élargissement des actions de renforcement de capacités à tous les acteurs directement et indirectement concernés.
36. La réunion a relevé l'existence d'un potentiel d'expertise indépendante au niveau du continent et de sa diaspora dans des domaines spécifiques mais non exploitées par les Etats. Aussi, dans le souci de répondre aux déficits de compétences dans les domaines pointus du développement du secteur minier dans la sous-région, il a été suggéré aux Etats de faire recours à l'expertise indépendante (les cabinets spécialisés) d'origine endogène, notamment pendant la préparation des négociations de contrats miniers.

6.2. Présentation sur les résultats de l'étude relative à la mise en œuvre effective de la VMA et sur le respect de la Norme et des principes de l'ITIE dans les stratégies, politiques et codes minières dans les Etats de la CEDEAO

37. Monsieur Sylla, consultant en charge de l'étude, a fait une présentation portant sur «**la mise en œuvre effective de la VMA, des Directives de la CEDEAO et de la Norme ITIE en Afrique de l'Ouest** ». Il a mentionné l'importance quantitative des principales réserves de ressources naturelles dont dispose le continent avant de discuter l'historique de la mise en place des trois initiatives régionales et sous régionales, à savoir la Vision Minière Africaine, l'ITIE et la directive de la CEDEAO.
38. Il a établi un parallélisme entre les trois initiatives notant comme principal point commun leur ambition de contribuer à l'amélioration de la croissance économique et à la réalisation du développement durable à l'échelle nationale.
39. Il a noté le succès des codes miniers revus pendant la période -après 2009, notamment les codes du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire et de la Guinée, dans l'internalisation des

principes, orientations et normes des différentes initiatives régionales il a indiqué que, bien que la plupart des politiques nationales des pays de La CEDEAO ne font pas référence explicite aux orientations et normes de ces 3 initiatives, elles en tiennent implicitement compte, notamment pour les questions relatives au rôle de l'Etat dans la gestion des ressources naturelles, à la bonne gouvernance, la participation et la responsabilisation, la préservation de l'environnement, le développement communautaire, le renforcement des capacités, l'équité trans-générationnelle, etc. Il a été souligné que seul le nouveau code minier de la Guinée fait explicitement référence, en son article 22, au respect des Normes de la CEDEAO, du Processus de Kimberley et prescrits de l'ITIE.

40. Il a été établi, par ailleurs que des pays comme le Sénégal, le Niger, la Siéra Léone et le Togo sont en train de réviser leurs politiques avec plus de chance de prise en compte des initiatives régionales tout en encourageant plus de communication et de sensibilisation au profit des Etats réformateurs.
41. Il a souligné une prise en compte implicite mais sélective des orientations et Normes de la VMA, l'ITIE et la directive CEDEAO dans les codes miniers nationaux ne donnant pas beaucoup de couverture aux questions de développement des infrastructures physiques et sociales et la nécessité de renforcer les capacités de négociation des Etats. .
42. Il a souligné que 10 pays de la CEDEAO sur les 15 (sauf Sénégal, Guinée Bissau, Gambie, Benin et Cabo Verde) ont acquis le statut de pays conforme à l'ITIE, mais rare sont les pays qui ont produit à temps des Rapports de suivi de la mise en œuvre effective de l'ITIE lorsqu'aucun n'en a produit pour la VMA et la directive CEDEAO. Cette absence de documents dénote des faiblesses dans le cadre du suivi-évaluation de la mise en œuvre effective de ces initiatives.
43. Le présentateur a terminé sa communication par quelques bonnes pratiques et leçons tirées de l'exploitation des ressources minières et pétrolières dans la sous-région avant de proposer des recommandations à l'encontre de la CEDEAO, l'UA et l'ITIE de même qu'aux Etats Membres pour une meilleure domestication des initiatives régionales.

6.3. Présentation des pays sur la domestication des initiatives régionales en matière de développement minier (ITIE, Directives CEDEAO, VMA) dans les Etats : Expériences et bonnes pratiques

44. Certains participants ont partagé les expériences de leurs pays et institutions en matière de prise en charge des initiatives régionales dans les politiques et codes miniers et défis y relatifs. Le Burkina Faso, le Togo, le Sénégal et le Nigeria ont présenté leurs expériences nationales alors que l'OMVS a introduit la dimension transfrontalière et le contexte des bassins transfrontaliers dans la gestion des ressources naturelles et la domestication des initiatives régionales **y relatifs**.

BURKINA FASO

45. Le représentant du Burkina Faso a informé la réunion que son pays a fait beaucoup d'efforts pour intégrer les principes édictés par la CEDEAO et la vision minière. Le pays a connu une évolution d'une vision minière valorisant les ressources minérales par les capitaux publics des années 80 jusqu'au code minier de 1997 et revu en 2003, considéré comme attractif pour le secteur privé. Ce code a connu des fortes pressions populaires à la faveur du boom minier qui a commencé en 2007 et des grandes manifestations de 2011-2013. Le code minier actuel, de 2015, se veut un instrument de développement durable du secteur minier. Il prévoit un prélèvement de royalties de 15% pour accompagner l'investissement dans les infrastructures et la formation des cadres et promouvoir le développement local, la protection de l'environnement et la réhabilitation des sites miniers artisanaux. Le code donne une part belle à la promotion des achats locaux et l'intégration de la mine dans l'économie nationale et améliorer la part des revenus qui reste dans l'économie locale. Le contrôle de ces différentes dispositions est assurée par la tripartite Ministère de Finances, Ministère des Mines et de Plan.

TOGO

46. Le représentant du Togo a informé la réunion que son pays a un projet de révision du code minier en cours et en attente d'être bouclé. Le nouveau code minier est en chantier et sa relecture est en cours depuis 2011 et l'atelier de validation a été eu lieu en juin 2014. Les participants ont été informés que ce processus de relecture intègre bien les principes trois instruments sous régionaux. La réforme de la politique minière a été entreprise pour plus de transparence et de redevabilité afin que les ressources minières profitent à tous les citoyens. Le Togo a adhéré à l'ITIE pour laquelle il a déjà produit quatre rapports. Le représentant du Togo a mentionné des efforts de son gouvernement qui se sont traduits par des réformes administratives et économiques. Du point de vue économique le gouvernement a mis au point un système de gestion des recettes favorisant la maîtrise du circuit de celles-ci et l'assemblée nationale a voté une loi de lutte contre la corruption et le blanchissement d'argent afin d'augmenter les recettes du trésor public. Des mesures ont été prises pour amener les entreprises à investir dans leurs zones d'implantation. Il a été noté que le Togo a donné une place importante à l'intégration régionale dans la production minière et le développement de la chaîne de valeur y relative.

SENEGAL

47. Le représentant du Sénégal a souligné qu'à travers son code minier de 2003, le Sénégal faisait déjà référence aux directives de l'UEMOA et qu'il ne reste qu'à tenir compte des dispositions des autres instruments régionaux notamment en ce qui concerne la protection des droits de l'homme, le respect des normes environnementales et l'intégration de la réhabilitation environnementale déjà au niveau de l'exploration. Il a indiqué que le rapport du pays est sous examen par l'ITIE et a espéré que le Sénégal pourra être « conforme » à l'initiative en 2017.
48. Il a noté néanmoins des besoins énormes de formation et de sensibilisation sur la VMA pour une meilleure appropriation. Il a appelé au renforcement de la dimension sociale de l'activité minière, du contrôle des activités et de la formation continue des ressources

humaines. Il a souligné que le pays a besoin d'améliorer son niveau de connaissance sur les ressources disponibles et son potentiel minier et a recommandé plus de ressources pour l'exploration et la recherche minière.

NIGERIA

49. Le représentant du Nigeria a établi que les codes et politiques miniers du Nigeria prennent déjà en compte les principes des initiatives régionales et le pays a adhéré et domestiqué les principes de la transparence dans l'industrie minière depuis 2007. Il a souligné que le gouvernement a redéfini son rôle dans le secteur en se focalisant beaucoup plus sur la régulation dans un secteur qui devra être porté par les acteurs privés. Le pays a mis en place un comité chargé de l'instrumentalisation de ces différentes initiatives et des efforts sont mis en place pour un régime fiscal donnant un guichet unique aux investisseurs.
50. Des efforts sont aussi orientés vers le développement de la chaîne des valeurs à travers une révolution industrielle gage d'une création massive d'emploi. Une stratégie de prélèvement fiscal est mise en place afin de mobiliser des ressources nécessaires à la protection et la réhabilitation de l'environnement.
51. Le représentant du Sénégal a mentionné que des partenariats sont en cours pour un renforcement des ressources humaines impliquant la Chine, l'Afrique du Sud et l'Australie mais il reste des contraintes liées au développement des infrastructures et l'accès à l'énergie et au chemin de fer pour accompagner le développement du secteur minier.

OMVS

52. Le représentant de l'OMVS a souligné la problématique de la pollution des eaux par les produits chimiques issus des exploitations minières et leurs impacts sur la santé des populations riveraines posant la nécessité du renforcement des capacités de surveillance transfrontalière de la qualité de l'eau dans certaines villes affectées par les activités d'orpaillage, en se basant sur l'exemple de la Falémé. Il a fustigé des faibles mécanismes de suivi et d'accompagnement des multiples permis régulièrement octroyés à des opérateurs qui s'investissent dans l'exploitation anarchique des ressources minières.
53. Il a noté l'urgence de promouvoir la formation et la sensibilisation de l'administration et des collectivités locales sur les risques et dangers des pollutions sur les populations. Il a encouragé la formation des orpailleurs traditionnels pour moraliser le secteur et limiter les risques sur l'environnement et a recommandé le partage de l'expérience avec les autres organes des bassins.

Les discussions des participants sur la présentation des résultats de l'étude et sur les présentations pays

54. Dans les discussions qui ont suivi la présentation des résultats de l'étude et celles des pays, il a été noté l'impérieuse nécessité du renforcement des associations des orpailleurs et l'exploitation minière à petite échelle dans son ensemble afin de promouvoir le rôle de cette activité dans le développement local. Un accompagnement des orpailleurs au niveau

sous régional a été encouragé pour un transfert de technologie afin de réduire les externalités négatives de l'activité.

55. L'encadrement de la petite mine artisanale et semi-industrielle, en tant que précurseur de l'industrie minière locale, a été préconisé par les participants. Les besoins de domestiquer, rationaliser, régulariser et formaliser ses activités afin de les ramener dans le giron des Etats ont été soulignés par les discussions.
56. Les contraintes liées au financement de la vulgarisation des initiatives régionales et le faible développement des infrastructures humaines et physiques liées au secteur minier ont été identifiées à côté des difficultés liées aux questions de financement des entreprises dans un contexte où les banques classiques ne semblent pas être adaptées aux besoins du secteur.
57. La faiblesse de l'administration publique ne pouvant souvent pas permettre de porter les ambitions de la VMA et les limites de celle-ci dans l'accompagnement du projet d'amélioration de la gouvernance minière pour une meilleure gestion du secteur et le suivi et contrôle nécessaires ont été discutés comme des défis. L'administration minière n'attirant pas les meilleures ressources humaines de par le statut peu attractif de son personnel, les pays de la CEDEAO ont été encouragés à tirer leçon de l'expérience du Ghana, pour améliorer le statut du personnel de l'administration et de l'inspection minière afin d'attirer et retenir les ressources humaines nécessaires à leurs ambitions.
58. Le besoin de promouvoir un suivi beaucoup plus porté par des structures que des individus a été épinglé par les participants à côté d'autres défis tournant autour de la participation de toutes les parties prenantes au développement et à la domestication des politiques minières, le développement des chaînes de valeur et l'amélioration des connaissances sur des ressources minières existantes.
59. Les participants ont noté que l'Etat doit disposer des moyens de sa réglementation et de la mise en œuvre des recommandations des instruments régionaux et sous-régionaux du développement minier. Les institutions régionales et sous régionales ont été encouragées à développer et vulgariser la version outil de la VMA pour renforcer la domestication et intégration dans la vie de tous les jours et en faciliter l'accès aux acteurs à travers une communication et une vulgarisation agressive et inclusive.
60. Il a été noté l'impérieuse nécessité pour les Etats de développer des mesures pour soutenir l'investissement des nationaux et des ressortissants de la CEDEAO et une meilleure distribution des revenus au niveau local et national. Les participants ont aussi émis un souci quant à la lenteur du processus de révision et d'adoption du code minier révisé par le parlement.
61. Des difficultés de financement de la cartographie minière et le développement des infrastructures géologiques ainsi que la faible implication de l'expertise locale dans le développement du secteur ont été épinglées comme goulots d'étranglement à la domestication des instruments régionaux de développement minier.

62. La tendance des pays à adopter beaucoup plus les normes de l'ITIE et faire une très faible référence à la VMA et les efforts visant à développer des politiques minières dans un contexte où il n'y a ni stratégie ni code au niveau national ont été critiqués par la réunion qui a recommandé un travail de sensibilisation de tous les acteurs autour des principes de la VMA.
63. La nécessité de revoir les relations entre les entreprises minières, les communautés locales et l'Etat afin de s'assurer que les ressources naturelles profitent au développement local a été relevée avec insistance par les participants.
64. Tous les pays engagés dans les révisions des politiques et codes miniers ont été encouragés à demander l'appui de CADM pour un accompagnement et une domestication de la vision tout au long du processus.

Pour les pays dont les politiques minières sont en chantier, dans ce contexte de foisonnement des nouvelles initiatives, il a été recommandé de bien investir dans la sensibilisation et la vulgarisation pour l'intégration des principes de la VMA et autres initiatives dans les processus en cours.

6.4. Restitution des travaux de groupe en plénière et discussions

65. Les présentations et discussions en plénière ont été complétées par des travaux de groupes qui ont amené les participants à approfondir des discussions sur les difficultés et les défis de la domestication des principes, orientations, normes et exigences de la VMA, de l'ITIE et des Directives de la CEDEAO au niveau national
66. La plénière a été scindée en deux groupes qui ont réfléchi sur les défis, les bonnes pratiques et les leçons tirées de la domestication de la VMA, l'ITIE et la directive CEDEAO dans les pays. La restitution des résultats des travaux de groupe a permis au BSR-AO de disposer d'informations complémentaires pour la finalisation du rapport de l'étude.
67. A la suite des présentations et des discussions de groupes et en plénière, les participants ont émis un certain nombre de recommandations portant aussi bien sur l'enrichissement du rapport de l'étude que sur le renforcement de la domestication de la VMA, de l'ITIE et des Directives de la CEDEAO au niveau des Etats Membres

VII. Défis majeurs et recommandations

68. Parmi les quinze pays de la CEDEAO, rares sont ceux qui ont adopté une nouvelle politique minière mais plusieurs ont entamé le processus de révision de leurs politiques en la matière. La réunion a salué l'adhésion des pays membres de la CEDEAO aux différentes initiatives régionales pour une activité minière gage de développement durable. Seuls le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, la Guinée Bissau sont

parvenus à finaliser le processus d'adoption d'une nouvelle politique minière alors que d'autres comme le Sénégal et le Togo sont en pleine relecture de leurs politiques et codes miniers tenant compte de ces trois initiatives.

7.1. Difficultés et défis dans la domestication des initiatives

69. Des pratiques nationales de développement du secteur minier souvent exogènes, basées sur une expertise étrangère et donnant peu d'espace aux investisseurs et experts locaux et sous régionaux,
70. Une asymétrie d'information, des capacités et d'expertise entre les Etats et les investisseurs de même que les autres acteurs (élus locaux, parlementaires, les médias, OSC) fragilisant ainsi les positions des Etats dans les négociations des contrats miniers,
71. Un système de renforcement de la transparence et de la redevabilité du secteur extractif polarisé sur les responsabilités des Etats en développement appelé à tirer profit de la dynamique actuelle d'adhésion de quelques Etats développés à l'ITIE et s'inspirer des directives récentes de l'OCDE visant à renforcer la responsabilité sociale et la redevabilité des entreprises multinationales,
72. Des faibles capacités des administrations minières et leurs limites dans l'attraction et la rétention des ressources humaines qualifiées induisant ainsi une faible performance dans la mise en œuvre des réformes des politiques minières et le suivi des activités,
73. Une faible articulation entre vision, stratégie, lois, politique et plans miniers dans Etats induisant une incohérence dans la mise en œuvre ;
74. Une multiplicité des cadres de promotion du développement harmonieux des secteurs miniers dans les pays et des besoins énormes en termes d'harmonisation et de mutualisation des interventions en la matière,
75. Une connaissance limitée de la quantité et la qualité des réserves de ressources minières dont regorgent les pays réduisant leurs capacités de négociation dans le cadre des contrats miniers ainsi que leur aptitude à la prise de décisions judicieuses,
76. Une faible vulgarisation des initiatives régionales de développement du secteur minier et l'absence d'échanges d'information entre les pays sur leurs efforts de domestication de celles-ci,

77. La lenteur administrative et parlementaire dans le développement et l'adoption des lois et textes réglementaires traduisant parfois une faible volonté politique des Etats,
78. La faiblesse des ressources financières des Etats pour assurer une prise en charge réelle de la domestication des initiatives régionales en matière d'information géographique, cartographie et recherche minière et autres systèmes d'information du secteur,
79. Un développement rapide de l'exploitation minière artisanale, à petite échelle et semi-industrielle informelle dans le secteur aurifère et des métaux précieux au caractère souvent transfrontalier et des impacts environnementaux importants dans un contexte de déficit de l'accompagnement des Etats.

7.2. Recommandations

80. Renforcer et consolider le chantier de l'harmonisation des politiques et codes miniers dans un contexte où des pays de la sous-région disposent des mêmes ressources minières et et font face aux mêmes sociétés multinationales,
81. Promouvoir la vision minière africaine pour un secteur minier libéré de son enclavement économique et dont le développement intégré est porté par une réflexion collective, inclusive et participative assurant une appropriation globale du processus de réformes,
82. Renforcer les mécanismes de transparence prônés par l'ITIE, notamment en direction des multinationales et améliorer la complémentarité entre l'ITIE et le mécanisme d'évaluation par les pairs et la rendre intégrale à travers la mobilisation des sociétés multinationales pour une optimisation des ressources fiscales des Etats,
83. Développer l'ingénierie géologique, minière, financière, économique et juridique au sein des Etats pour une appropriation des réformes et la promotion des équipes multidisciplinaires endogènes pouvant accompagner les Etats dans les négociations des contrats miniers et contribuer à l'amélioration des connaissances des acteurs locaux sur les ressources disponibles dans le pays d'un point de vue aussi bien qualitatif que quantitatif,
84. Renforcer les efforts de communication, de sensibilisation et de vulgarisation sur les initiatives minières régionales et susciter et accompagner la volonté politique des gouvernements au moyen des pratiques de vulgarisation des guides et outils,
85. Améliorer les capacités des services de régulation et d'inspection du secteur minier à travers une disponibilisation des ressources humaines bien formées et motivées au statut

attractant et mobiliser des ressources financières suffisantes et durables pour une transparence et un monitoring assurés,

86. Promouvoir des efforts inclusifs de sensibilisation sur la domestication des initiatives sous régionales et régionales de développement minier en impliquant les parlements, le medias, le secteur privé et les acteurs de la société civile, les communautés locales et les élus locaux pour un spectre d'acteurs plus large associés au processus,
87. Vulgariser les guides et autres outils pratiques permettant de faciliter l'appropriation de la vision africaine des mines par les Etats et leurs administrations centrales et locales,
88. Mettre en place des initiatives inclusives de renforcement des capacités et de formation pour lutter contre les asymétries d'information et de formation entre divers acteurs impliquant spécifiquement les acteurs gouvernementaux, les medias, la société civile, les parlements, les secteurs privés miniers formel et informel et les autorités locales,
89. Favoriser la mise en place des plateformes de partage d'information sur les initiatives régionales de développement du secteur minier en Afrique et renforcer les échanges d'expérience sur leur domestication entre pays, et tirer profit de la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire,
90. Favoriser des initiatives d'appui au développement des investissements miniers locaux et sous régionaux et réinventer l'approche de l'exploitation minière afin d'aller au-delà du modèle de l'exploitation classique à haute intensité capitalistique difficilement mobilisable par les exploitants nationaux et même les firmes multinationales,
91. Promouvoir le partenariat entre le Centre Africain du Développement Minier (CADM) et les Etats de la CEDEAO en matière minière afin de bénéficier de l'accompagnement des experts du centre pour une internalisation des orientations et principes de la VMA et autres initiatives sous régionales,
92. Aller vers la formation, un meilleur encadrement et organisation des orpailleurs et exploitants miniers à petite échelle afin de les sortir de la clandestinité et faire contribuer leurs activités au développement local et national,
93. Promouvoir un laboratoire régional et/ou sous régional des mines et réhabiliter les centres d'analyse en matière minière afin d'apporter un appui conséquent aux Etats pour faire face aux défis de capacités humaines, notamment en matière d'ingénierie minière, géologie minière, etc.

94. Faire recours aux expertises indépendantes africaines, y compris de la diaspora, pour accompagner les Etats dans la conduite des processus de négociation et renforcer et endogénéiser le financement de la recherche minière par les Etats ;
95. Encourager les Etats non encore adhérents à se joindre aux initiatives régionales de développement du secteur minier et à accélérer leur domestication ;
96. Institutionnaliser le suivi de la mise en œuvre de la VMA et l'ITIE dans les Etats à travers l'identification et la capacitation de points focaux communs afin d'améliorer l'appui à la domestication en veillant à éviter la duplication des point focaux dans un même pays ;
97. Renforcer l'implication des communautés économiques régionales (CEDEAO, UEMOA) dans le processus de mise en œuvre de l'ITIE et de la vision minière Africaine ;
98. Encourager l'implication des universités et institutions de savoirs dans le processus de développement, vulgarisation, mise en œuvre et évaluation des différentes initiatives régionales et sous régionales ;
99. Renforcer la capacité des Etats à la prise en charge des impacts de l'exploitation minière industrielle, semi-industrielle et artisanale sur les autres ressources naturelles, notamment l'eau, le sol, la forêt, etc. ;
100. Trouver des solutions régionales à la problématique de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (formalisation, coopérative, etc.) et encourager le partage d'expérience au niveau régional, sous régional et national ;
101. Procéder à l'inventaire des bonnes pratiques dans la domestication des initiatives minières sous régionales et régionales et encourager leur adoption et diffusion,
102. Impliquer, former et promouvoir les jeunes dans le développement, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques minières et initiatives régionales y relatives afin d'assurer une meilleure capitalisation et pérennisation des expériences et bonnes pratiques,
103. Appeler les organisateurs à assurer un suivi des recommandations issues Dialogue de Haut Niveau sur les Politiques Harmonisées de Gestion des Ressources Naturelles en zone CEDEAO ;

VIII. Cérémonie de clôture

104. Une motion de remerciement a été faite au nom des participants "au Dialogue de Haut Niveau sur les Politiques Harmonisées de Gestion des Ressources Naturelles en zone CEDEAO". Cette motion a spécifiquement remercié les hautes autorités Sénégalaises pour leur accueil chaleureux et le traitement hospitalier réservé aux participants. Les participants ont également remercié le Bureau Sous Régional de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, l'IDEP, les interprètes et le Secrétariat qui n'ont ménagé aucun effort pour la réussite de l'organisation de la rencontre.

105. La cérémonie de clôture a été marquée par deux interventions. Le mot de remerciement de Madame Karima BOUNEMRA, Directrice de l'IDEP, et celui de clôture prononcé par Madame Roseline Carlos, Directrice de la Surveillance et du Contrôle des Opérations Minières, représentant S.E.M le Ministre de l'Industrie et des Mines du Sénégal. Madame la Directrice de l'IDEP a, dans son intervention remercié les participants pour la qualité du travail abattu, attestée par la pertinence et le réalisme des recommandations issues des discussions. Elle a souhaité que le partenariat entre les Etats Membres et la CEA y compris ses structures spécialisées soit renforcé afin d'assurer la réussite de la mission d'appui technique à la transformation structurelle des économies du continent.

106. Madame Roseline Carlos a, avant de déclarer officiellement clos "le dialogue de haut niveau sur les Politiques Harmonisées de Gestion des Ressources Naturelles en zone CEDEAO", réaffirmé l'opportunité d'organiser une rencontre d'une telle importance sur la problématique du développement du secteur minier en Afrique de l'Ouest et apprécié la qualité des réflexions ainsi que la pertinence des de recommandations émises. Elle a souhaité que les recommandations fassent l'objet d'un suivi par la CEA avant de souhaiter un bon retour aux participants dans leurs familles et pays respectifs.

ANNEXES

Annexe A : Liste des participants

N°	Prénoms & Nom / Fonction	Surname & Name / Position	Institution	Pays/ Country	Tel. & E-mail
1	S.E.M. ALY NGOUILLE NDIAYE Ministre de l'Industrie et des Mines		Ministère de l'Industrie et des Mines	Sénégal	
2	S.E.M. ISMAILA MADIOR FALL Ministre, chargé des affaires juridiques, Conseiller du Président de la République, Président du comité nationale de l'initiative pour la transparence dans les industries extractives		Présidence de la République	Sénégal	Ismadiorfall@hotmail.com 7756990555
3	KARAMON NAGAZAMA GNEMESSASSAM Chef Division Inspection Minière		Ministère des mines et de l'énergie	Togo	+22890245891 kngmoadz@gmail.com
4	ABDOU ABDOURHAMANE Directeur Général des Mines et de la Géologie		Ministère des Mines et du Développement Industriel	Niger	+22796686280 manidjo@yahoo.fr
5	OUSMAN MAHAMADOU Directeur Général de l'EMIG		EMIG	Niger	+22796974096 nabourkou@yahoo.fr
6	JOAO MANUEL ALMEIDA Technicien Senior responsable des mines à la DEIC		Ministère de l'industrie	Cabo Verde	002382604807 Joao.almeida@mtide.gov.cv
7	KOUAKOU YAO KAN Directeur du suivi et de la réglementation des hydrocarbures		Ministère du pétrole et de l'énergie	Côte d'Ivoire	+22507946222 yaokan2@yahoo.fr
8	BOIYAN K. KPAKOLO Assistant Minister for Mineral Exploration and Environmental Research		Ministry of Lands, Mines and Energy	Republic of Liberia	+231886195659 bkpakolo55@yahoo.com
9	DIDIER KOKOU AGBEMADON Secrétaire Permanent, ITIE		ITIE Togo	Togo	+22890023636 ico.kodiera@yahoo.fr
10	KANTE AHMED Administrateur Général de la SOGUIPAMI		Ministère des mines et de la géologie	Guinée	+224631233336 Ahmed.kante@soguiipami-gn.com

N°	Prénoms & Nom / Fonction	Surname & Name / Position	Institution	Pays/ Country	Tel. & E-mail
					Kanteahmed50@yahoo.fr
11	DAUDA AREMU AWOJOBI Director, Mines inspectorate		Ministry of Mines and Steel Development	Nigéria	+2348036703600 daawojobi@yahoo.com
12	MARBOULAYE NOMBRE Conseiller technique du Ministre des Mines et de l'Energie		Ministère des Mines et de l'énergie	Burkina Faso	0022672474352 mabourl@yahoo.fr
13	CHEIKHOU OUMAR SY Député		Assemblée Nationale, Sénégal	Sénégal	771130092 Cheikhoumarsy@gmail.com
14	ROSELINE ANNA COUMBA MBAYE CARLOS Directrice de la surveillance et du contrôle des opérations minières		Ministère de l'industrie et des mines	Sénégal	775251033 roselinmbaye@yahoo.fr
15	AMINATA SECK NDAO Juriste à la Direction des mines et de la géologie		Ministère de l'industrie et des mines	Sénégal	777096389 Seckamina2@yahoo.fr
16	CHEIKH TIDIANE TOURE Secrétaire Permanent, ITIE		ITIE-Sénégal	Sénégal	33846972 chtoure@gmail.com
17	ABOUBACRY DEMBA LOM Expert retraité de la CEA		Consultant	Sénégal	+221776587856 Adlom2001@yahoo.fr
18	MOUSSA SYLLA		Consultant	Sénégal	+221338691200 776444885 mousylla@orange.sn
19	CLAUDINE SIGAM		AMDC/ECA	ECA	csigam@uneca.org
20	MARTIN NDEDE Expert en négociations des contrats miniers et of Mining Contracts Negotiations on Natural Resources and Extractive industries		ECA/ CDD BP.3001Addis Abeba	ECA	00(251)946699850 MNdende@uneca.org
21	JOSEPH FOUMBI Senior Engr, Economic Affairs Officer, Chief, Subregional Initiatives,		SRO West Africa	ECA	fjoseph@uneca.org +22720727333
22	JEAN LUC MASTAKI NAMEGABE Economic Affairs Officer		SRO West Africa	ECA	Jeannamesde@uneca.org
23	MAMOUDOU SEBEGO Economic Affairs Officer		SRO West Africa	ECA	+22795901181 Msebego@uneca.org

N°	Prénoms & Nom / Fonction	Surname & Name / Position	Institution	Pays/ Country	Tel. & E-mail
24	PRIVAT DENIS AKOCHAYE Knowledge Management Officer		SRO West Africa	ECA	774649669 pdenisakochaye@uneca.org
25	KARIMA BOUNEMRA BEN SOLTANE Directrice		IDEP	ECA	338231020 kbounemra@unidep.org
26	MBATHIO SAMB Senior Research Assistant		IDEP	ECA	776517711 m.samb@unidep.org
27	Amadou Lamine NDIAYE Directeur de l'environnement et du Développement		OMVS	OMVS	elaminendiaye@gmail.com +221775370000
28	Wade Adama		Financial Afrik		771112251 Adama.wade@financial efok.gm
29	Mor Seye FALL Assistant du Consultant				776158179 morsefall@hotmail.fr



**DIALOGUE DE HAUT NIVEAU SUR LES POLITIQUES
HARMONISEES DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES EN
ZONE CEDEAO**

6 – 7 Octobre 2015, Dakar, Sénégal

AGENDA DEFINITIF

JOUR 1 : Mardi 06 Octobre 2015

HORAIRES	ACTIVITES
08 :30 – 09 :30	Enregistrement des participants
09 :30 – 10 :00	CEREMONIE D'OUVERTURE
09 :30-09 :35	Allocution de bienvenue de Madame Karima Bounemra Ben Soltane Directrice de l'IDEP
09 :35-09 :45	Allocution de bienvenue de S.E.M. Ismaila Madior Fall Ministre, chargé des affaires juridiques, Conseiller du Président de la République, Président du comité national de l'initiative pour la transparence dans les industries extractives
09 :45-10 :00	Discours d'ouverture de S.E.M. Aly Ngouille Ndiaye Ministre de l'Industrie et des Mines de la République du Sénégal
10 :00-10 :15	PAUSE CAFE
10 :15-10 :30	Election du bureau, Présentation des participants et Adoption du Programme de la rencontre
10 :30 :10 :45	Présentation des objectifs de la rencontre
10 :45 – 13 :00	SESSION INFORMATIVE SUR LES INITIATIVES REGIONALES DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR MINIER EN AFRIQUE DE L'OUEST
10 :45 – 11 :30	Présentation et discussions sur la Vision Minière Africaine (VMA)
11 :30 – 12 :15	Présentation et discussion sur la problématique des négociations des contrats miniers en Afrique et des leçons pour une gestion efficace et durable des ressources minières dans la zone CEDEAO
12 :15 – 13 :00	Présentation et discussion sur les principes, orientations, Normes et exigences de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE)

HORAIRES	ACTIVITES
13 :00– 14 :00	PAUSE DEJEUNER
14 :00 – 14 :30	Présentation des résultats de l'étude sur la mise en œuvre effective de la VMA et sur le respect de la Norme et des principes de l'ITIE dans les stratégies, politiques et codes miniers dans les Etats de la CEDEAO
14 :30 – 15 :30	Discussion sur le rapport de l'étude
15 :30 – 16 :45	Présentation des pays sur la domestication des initiatives régionales en matière de développement minier (ITIE, Directives CEDEAO, VMA) dans les Etats : Expériences et bonnes pratiques
16 :45 – 17 :00	PAUSE CAFE
17 :00 – 18 :00	Suite et fin des présentations des pays
	FIN DE LA PREMIERE JOURNEE

JOUR 2 : Mercredi 07 Octobre 2015

HORAIRES	ACTIVITES
09 :00-09 :15	Constitution des groupes et orientations sur les travaux de groupes
09 :15-10 :45	Travaux des groupes
10 :45-11 :00	PAUSE CAFE
11 :00-12 :00	Travaux des groupes (Suite)
12 :00-13 :00	Restitution des travaux des groupes en plénière et discussions
13 :00 – 14 :00	PAUSE DEJEUNER
14 :00 – 16 :00	Rédaction du relevé de conclusions et de recommandations
16 :00 – 17 :00	Présentation et adoption des conclusions et des recommandations de la rencontre
17 :00 – 17 :15	CEREMONIE DE CLOTURE ET FIN DE LA RENCONTRE